



MAIRIE DE  
**L'ÎLE D'YEU**

## DECISION DE LA MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

**Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu,**

**CONSIDERANT** la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation à la Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

**CONSIDERANT** les sorties des périodes de congés scolaires d'avril 2024 et les activités organisées par le service jeunesse

### DECIDE

**DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

#### Traine-Bottes :

- Sortie au Parc des Dunes – Mardi 30 avril 2024 :

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	16€	20€	24€

- Stage Voile du 22 au 26 avril 2024 :

QF	0-700	701-1100	1101 et +
Prix	48€	60€	72€

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Île d'Yeu, le 18 Avril 2024

La maire,  
Carole CHARUAU

